

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 24 juin 2025

**COUVERTURE PHOTOVOLTAÏQUE : PARKING DU STADE JEAN GIRARD
ATTRIBUTION DE CONCESSION DE TRAVAUX**

Paul Euzière

Conseiller municipal

Président du groupe

« *Grasse à Tous-Ensemble et Autrement* »

Nous sommes déjà intervenus à ce sujet concernant l'aspect financier de cette concession de travaux qui est un autre nom d'une Délégation de Service Public.

Financièrement, et les documents produits en commission le montrent, la Délégation de Service Public ou si vous préférez ici « la concession de travaux » n'est pas plus avantageuse pour la Ville qu'une gestion en régie.

Nous aurions même tendance à penser le contraire, mais ce n'est qu'un aspect de la question.

Avec la crise climatique, l'épuisement des énergies renouvelables et leur impact sur notre environnement, les énergies renouvelables sont un enjeu d'avenir qui n'a rien de ponctuel et qui doit faire l'objet d'**une vision dans le temps et dans l'espace**.

L'installation de panneaux photovoltaïques -« d'ombrières »- dans des espaces publics, ici en couverture du futur parking relai du stade Jean Girard devrait répondre à **une vision globale à long terme**.

Nous pensons qu'attribuer un marché ponctuel pour une durée de 27 ans à une entité extérieure à notre ville et à notre agglomération est une erreur.

Nous avons dit que, pour nous, **les installations photovoltaïques doivent faire l'objet d'un plan global non seulement au niveau de la commune de Grasse, mais au niveau de l'Agglomération car toutes les communes, qu'elles soient peuplées ou peu habitées, peuvent être intéressées**.

A partir de cette réalité, nous pensons que les travaux d'installation d'ombrières photovoltaïques doivent être prévus et réalisés par une structure municipale grassoise ou mieux par une structure communautaire, de la CAPG.

Nous devons avoir l'entière maîtrise de ces aménagements.

Ce ne sera pas le cas si nous déléguons à une structure privée ce marché.

En outre, cette concession est pour 27 ans. Plus d'un quart de siècle !

Le fait que l'attributaire soit la société mixte « Local Green Energy 06 » -bravo le charabia français !- en partenariat avec l'entreprise privée Sun and Go n'est en aucun cas une garantie pour les Grassois.

Ce sera une structure mixte départementale qui aura la main sur ses installations, sur leur entretien et sur les bénéfices financiers, sans aucune vision prospective de nos territoires et de leurs besoins.